

# Moderniser les grandes infrastructures, renforcer l'équilibre du territoire

## POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : LES DÉPUTÉS DÉBATTENT ET DÉCIDENT

Le débat sur la politique énergétique, qui a suivi la déclaration du Gouvernement devant l'Assemblée le 15 avril, a marqué une "première" : **pour la première fois sous la V<sup>e</sup> République, les députés ont été amenés à débattre des grandes orientations de la politique nationale dans ce secteur stratégique, puis à légiférer**, dans le cadre de la discussion en première lecture du projet de loi d'orientation sur l'énergie qu'ils ont adopté le 1<sup>er</sup> juin. Ce texte, enrichi par plus de 150 amen-

tements, a permis, comme l'a souligné le rapporteur Serge Poignant, "d'affirmer des priorités et de fixer de grands objectifs", qu'il s'agisse de la pérennisation de l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020, de la relance de la politique d'économie d'énergie, ou encore du développement de la recherche et de la sécurité du transport et du stockage de l'électricité. À l'initiative du rapporteur, un crédit d'impôt a été instauré pour l'acquisition d'équipements utilisant les énergies renouvelables.

## EDF-GDF : STRUCTURES MODERNISÉES, SERVICE PUBLIC GARANTI

En introduction à son rapport sur le projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, Jean-Claude Lenoir a souligné que si ce nouveau texte s'inscrivait dans l'évolution du marché européen de l'énergie vers une meilleure concurrence, **"ces adaptations ne nous imposent en rien de remettre en cause les valeurs auxquelles nous sommes légitimement attachés et qui ont forgé la réussite de notre système électrique et gazier"**. Les députés, en adoptant la loi du 9 août 2004, ont consacré pas moins de treize séances à la discussion d'un texte très riche qui prévoit notamment le changement de structure juridique d'Electricité de France et de Gaz de

France, tout en garantissant les droits de leurs personnels et leurs retraites. Parmi les 138 amendements adoptés, deux du Président Patrick Ollier et du rapporteur ont porté la part de l'État dans le capital des deux sociétés à 70% et permis au personnel de porter sa part à 15% dans le cas d'une augmentation de capital.



▲ Jean-Claude Lenoir, rapporteur du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz



▲ Réunion de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire sous la présidence de Patrick Ollier

## SOUTENIR NOS CAMPAGNES, POUR UN TERRITOIRE MIEUX ÉQUILIBRÉ

L'Assemblée a considérablement amendé le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, qu'elle a adopté en deuxième lecture le 14 octobre, et qui a pour ambition de **mieux intégrer les territoires ruraux dans l'économie nationale tout en préservant l'environnement**. Les députés ont ainsi adop-

té des amendements visant notamment à accroître l'attractivité économique des zones rurales en renforçant les exonérations fiscales pouvant être accordées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), et à y favoriser l'installation des professionnels de santé. Ils ont également tenu à améliorer

l'accès des zones fragiles à des services essentiels ; ils ont donné une base législative au prix unique du timbre en France. Enfin, les procédures d'aménagement foncier ont été simplifiées, les dispositifs de soutien aux activités agricoles en situation de crise étant pour leur part renforcés.



## Transports aériens : priorité à la sécurité

Document

La mission d'information sur la sécurité du transport aérien des voyageurs, créée par la Conférence des Présidents au lendemain du drame de Charm-el-Cheikh et présidée par Odile Saugues, a conclu ses travaux le 7 juillet en adoptant à l'unanimité le rapport de François-Michel Gonnot. Elle s'est prononcée unanimement pour un relèvement global du référentiel des normes de sécurité, tant pour l'exploitation que pour la maintenance des aéronefs.



▲ Odile Saugues, présidente de la mission d'information sur la sécurité du transport aérien, et François Brottes, orateur lors de la discussion du projet de loi relatif au service public de l'électricité et du gaz

## AÉROPORTS : POUR UNE PLUS GRANDE CONCERTATION

L'Assemblée a continué tout au long de l'année son travail de modernisation du transport aérien. Ainsi, la loi du 23 février 2004 a prévu la création de "communautés aéroportuaires" qui seront le lieu d'une meilleure gouvernance des territoires sous l'influence d'un grand aéroport, notamment en Ile-de-France, tant sur le plan des retombées économiques et fiscales que pour les questions environnementales. En adoptant la loi du 26 juillet 2004 relative aux entreprises de transport aérien, les députés ont permis l'union d'Air France et de KLM.

NOUVEAU

## POINTS FORTS

- > Pérennisation du choix de l'énergie nucléaire.
- > Rénovation de la structure juridique pour EDF/GDF.
- > Nouvelles exonérations pour les zones de revitalisation rurale.